

LUMIÈRE ET FORCE

Automne 2012
NUMÉRO 305

FO *Énergie
et Mines*

MAGAZINE TRIMESTRIEL DE LA FÉDÉRATION
NATIONALE DE L'ÉNERGIE ET DES MINES FO



PENSIONNÉS

Non à la
mensualisation des
pensions



CONDITIONS DE TRAVAIL

Conditions de travail :
La centrale thermique de
Cordemais en grève



SÛRETÉ NUCLÉAIRE

L'ASN fait valoir son autorité

ÉVÈNEMENT

IV^{ÈME} CONGRÈS FO ÉNERGIE ET MINES

DOSSIER

DÉBAT NATIONAL SUR L'ÉNERGIE
EFFET D'ANNONCE OU EFFET D'AUBAINE ?

Retrouvez toute l'actu
des IEG sur :
WWW.FNEM-FO.ORG



RCS PARIS - Siège social: 22-30, avenue de Wagram, 75008 Paris - Crédits photos: EDF/Pierre Merat - CORBIS/G. Hirsadile - ✱ Euroscacx.com

VENEZ VOIR COMMENT EDF AIDE À CHANGER LES ATOMES EN HITS.

Les 6 et 7 octobre, lors des Journées de l'industrie électrique d'EDF, vous pourrez visiter nos sites de production. Venez découvrir nos installations : nucléaire, thermique, hydraulique, solaire, éolien, et même un centre de Recherche & Développement.

Inscrivez-vous sur edf.com

LES JOURNÉES
de l'industrie électrique



L'énergie est notre avenir, économisons-la !

ÉDITO

Le renouveau des forces syndicales est nécessaire. Il est porteur d'avenir !



« Ensemble et solidaires, nous sommes plus forts. » ce slogan syndical maintes fois répété sonne comme une évidence.

Pourtant, le syndicalisme et son rôle dans les entreprises se sont vus banalisés, étouffés, minimisés. Alors que, tout le monde en convient, aucun dialogue social de qualité ne peut exister sans un travail syndical structuré, motivé, investi et sérieux.

Il n'y aurait aucun accord signé, pas de Statut du personnel, pas de conventions, bref, pas de droits sociaux et peu d'espoirs d'amélioration des conditions de travail pour les salariés, qu'ils soient actifs ou pensionnés.

A l'opposé de ce qu'affirment certains, le syndicalisme n'est pas mort, au contraire, il est bien vivant et doit innover pour assurer l'avenir.

Le renouveau des forces syndicales, gage de longévité de notre action militante au service de tous, suppose une reconnaissance de l'organisation comme élément porteur de vos aspirations et de vos intérêts, dans le cadre des valeurs que nous défendons.

Le renouveau des forces syndicales suppose votre adhésion à notre action collective dans le sens du progrès social.

Le renouveau des forces syndicales suppose l'implication croissante des salariés dans l'effort syndical, indispensable à la bonne marche de nos entreprises.

Le renouveau des forces syndicales, tout le monde est concerné, c'est l'affaire de tous !

Avec les militants de FO Énergie et Mines, j'ose prétendre que l'action syndicale au service de la défense de vos droits collectifs et individuels est à un tournant majeur de son existence.

Pour cela, je souhaite prolonger et amplifier le travail de mon prédécesseur Max ROYER à qui je rends hommage.

Il a su, avec son équipe, poser les bases indispensables me permettant aujourd'hui d'afficher des ambitions d'expansion pour une plus grande légitimité de FO au sein de toutes les entreprises de la branche de l'Énergie et des Mines.

L'histoire récente de nos industries démontre que les convictions et les valeurs défendues par FO ont un sens et ne doivent pas être abandonnées. Les mots « Service Public », « Statut », « Salaire », « Reconnaissance », « Logement », « Égalité », « Négociation Collective » fondent depuis toujours les revendications de FO.

Seul un syndicalisme fort, performant, à l'écoute, proche de vous, mais aussi combatif, ferme et déterminé, peut être entendu et reconnu.

Le renouveau des forces syndicales est nécessaire. Vous pouvez compter sur mon engagement et mon énergie pour le mettre en route.

De mon côté je compte sur vous pour y participer activement, pour nous soutenir, nous accompagner et enfin pour le dire haut et fort.

Vincent HERNANDEZ

Secrétaire Général de
FO Énergie et Mines

SOMMAIRE

Retrouvez toute l'actu
des IEG sur :
WWW.FNEM-FO.ORG



PAGE 5-10
DOSSIER - DÉBAT NATIONAL SUR
L'ÉNERGIE : EFFET D'ANNONCE OU
EFFET D'AUBAINE ?

PAGE 12-16
ÉVÉNEMENT - IV^{ÈME} CONGRÈS FÉDÉRAL FO
ÉNERGIE ET MINES : ENTRE TRIBUNES ET
RENOUVELLEMENT D'ÉQUIPE

PAGE 18-19
LA BONNE MARCHÉ DES ENTREPRISES PASSERA
AUSSI PAR NOUS !

PAGE 20
PENDANT CE TEMPS-LÀ À CORDEMAIS...

PAGE 21
L'ASN FAIT VALOIR SON AUTORITÉ

PAGE 22
ERDF INTERNATIONAL
PLUS QU'UN TRANSFERT DES ACTIVITÉS,
C'EST UNE SPOILIATION

FO ÉNERGIE ET MINES DEMANDE L'OUVERTURE
D'UNE CONCERTATION SUR LE PRIX DU GAZ

PAGE 23
ACCORD EUROPÉEN DU GROUPE GDF SUEZ
RELATIF À L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

PAGE 24
SALARIÉS IEG ET CCAS, AVANCER ENSEMBLE

PAGE 25
FICHE PRATIQUE : L'AIDE AUX FRAIS D'ÉTUDES

PAGE 26
FICHE PRATIQUE : LE CESU PETITE ENFANCE

PAGE 27
NON À LA MENSUALISATION DES PENSIONS

PAGE 28-29
SOIT BELLE MAIS PAS TROP

PAGE 30-31
BRÈVES

Magazine de FO Énergie et Mines - FNEM-FO Directeur de la publication : Vincent HERNANDEZ
Équipe de Rédaction : Nadia ABBAKAL, Sandrine LHENRY, Sandra REYMOND, Landry ROULAND
Photos : Médiathèque FO Énergie et Mines / istockphoto.com sauf mentions spéciales
Siège : 60, rue Vergniaud – 75013 PARIS
tél. : 01 44 16 86 20 – Fax : 01 44 16 86 32 E-mail : contact@fnem-fo.org
n°305-AUTOMNE 2012
Impression : Imprimerie BONNIN LAFFONTAN – tél. : 05.59.43.80.30 ISSN : 0153-7865

FO Énergie
et Mines

DÉBAT NATIONAL SUR L'ÉNERGIE : EFFET D'ANNONCE OU EFFET D'AUBAINE ?

Cet automne, le gouvernement doit lancer une concertation sur l'énergie. Son but est d'élaborer une nouvelle loi d'orientation en la matière pour le premier semestre 2013.



On peut penser que cette loi va, une nouvelle fois, redessiner le paysage de l'énergie pour les prochaines années. D'ores et déjà, plusieurs questions apparaissent sur lesquelles FO Énergie et Mines veut faire entendre sa voix. C'est en ce sens que nous interpellons le ministère de l'énergie dans un courrier du 24 juillet dernier (voir page 10).

POURQUOI RÉDUIRE LA DEMANDE ÉNERGÉTIQUE ?

Parler de cet équilibre suppose d'abord de partir de la demande. Sur ce dernier point, FO Énergie et Mines est évidemment favorable, à la fois pour des raisons sociales et environnementales, à ce qu'un programme ambitieux soit lancé pour réduire la demande énergétique. L'effort doit à nos yeux se concentrer sur le bâti, consommant en France plus de 40 % de l'énergie finale. Il y a aujourd'hui 5 millions de logements, sur 30, très mal isolés. De plus, près de **4 millions de français**

sont en situation de précarité énergétique, ils consomment plus de 10 % de leurs revenus pour se chauffer. Ces deux groupes se recoupant le plus souvent. Ce programme ambitieux pourrait créer des milliers d'emplois par nature non dé-localisables et ainsi, réduire la facture de ces usagers.

Mais l'équilibre offre-demande d'électricité suppose de traiter aussi la question de l'offre, ce qui renvoie à la définition du mix énergétique. Notre organisation a déjà pris position sur ce sujet dans le cadre de la Commission Énergie 2050, lancée par le précédent Gouvernement. Les principes énergétiques doivent se fonder sur :

- La sûreté des installations, qui est évidemment un impératif absolu pour les salariés comme pour les citoyens.
- L'émission ou non de CO2.
- Les intérêts pour les entreprises et les usagers domestiques en termes de prix compétitifs, sécurité d'approvisionnement mais aussi développement des emplois. ↪

DÉBAT NATIONAL SUR L'ÉNERGIE

10 ANS ET 6 LOIS SUR L'ÉNERGIE

Le nouveau Gouvernement a annoncé une concertation à l'automne sur l'énergie en vue de l'élaboration d'une loi d'orientation sur l'énergie au 1er semestre 2013. Depuis l'ouverture des marchés en 2000, nous compterons pas moins de 6 lois portant sur le sujet : lois du 10 février 2000 sur l'électricité, du 3 janvier 2003 sur le gaz, du 9 août 2004 sur la transformation d'EDF et de GDF en sociétés anonymes et la filialisation des réseaux de transport, du 30 décembre 2006 sur la privatisation de Gaz de France et la filialisation des réseaux de distribution, du 7 décembre 2010 sur la Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité.

PROLONGER LA VIE DES CENTRALES, C'EST GARANTIR L'EMPLOI RÉGIONAL

Centrale de FESSENHEIM



En combinant ces critères, l'optimum économique et national consisterait à prolonger la durée de vie des centrales nucléaires à 60 ans, dès lors évidemment que l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), autorité indépendante du Gouvernement, en aurait donné l'autorisation. **C'est pourquoi FO Énergie et Mines reste fermement opposée à la fermeture de la centrale de Fessenheim, jugée sûre par l'ASN.** Nous pensons que l'ingérence du politique dans une compétence, que la loi a confié à l'ASN, est de nature à fragiliser cette institution. De même, ce comportement découragerait l'ensemble de la filière nucléaire qui emploie plus de 400.000 salariés.

Nous considérons également, comme l'a souligné l'Union Française de l'Électricité, qu'il y a encore un potentiel sur l'hydraulique en France. La filière hydraulique est la première énergie renouvelable. Toutefois, il est aussi nécessaire de développer des installations de thermique classique, en particulier sur le charbon supercritique*.

**La technologie supercritique permet d'augmenter l'efficacité d'une centrale à charbon et de réduire les émissions polluantes.*



LES ÉNERGIES RENOUVELABLES, LOIN D'ÊTRE UNE ÉVIDENCE

FO Énergie et Mines s'inquiète de l'impact pour les usagers des énergies renouvelables intermittentes (éoliennes et photovoltaïques), prises en charge par la CSPE (Contribution au Service Public de l'Électricité). **Elles représentent aujourd'hui 9 % de la facture mais sont appelées à croître de manière exponentielle.**

: EFFET D'ANNONCE OU EFFET D'AUBAINE ?

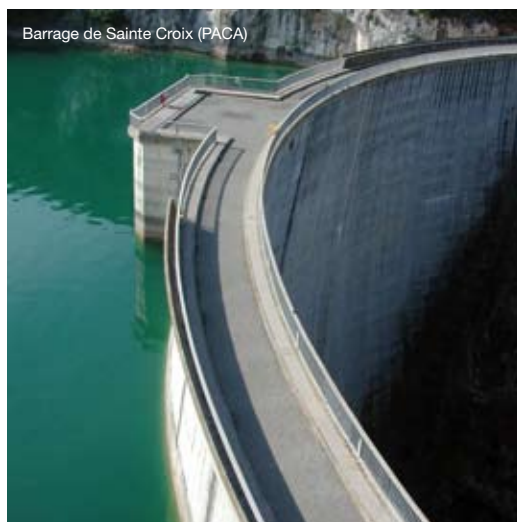
Cela n'ira pas sans poser un problème d'acceptabilité sociale. En outre, étant intermittentes, elles ne produisent de l'électricité que pendant un quart de l'année en moyenne. Elles doivent donc être complétées par des centrales au gaz, afin d'assurer l'équilibre du réseau, tant que l'on n'a pas réglé la question du stockage de l'électricité, perspective qui n'est semble-t-il pas pour demain.



Enfin, de très lourds investissements vont devoir être faits dans les réseaux de transport et de distribution pour acheminer cette électricité.

C'est pourquoi FO Énergie et Mines n'est pas favorable à ce que la part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique, fixée à 23 % en 2020 et qui excède déjà l'objectif européen (20 %), soit encore augmentée. Nous demandons d'ailleurs la transparence sur les coûts de recours aux énergies renouvelables en évaluant cet impact sur le réseau.

L'OUVERTURE DU MARCHÉ SERA-T-ELLE REVISITÉE ?



FO s'est battue contre l'ouverture des marchés. Celle-ci est inadaptée au secteur de l'électricité - qui ne stocke pas - et au gaz - qui est une énergie totalement importée avec des exploitants souvent sous monopole. Cette ouverture était censée rendre notre secteur plus efficace et faire baisser les prix.

Or, le système devient incompréhensible pour les usagers-clients et les prix qui étaient en France parmi les plus bas d'Europe n'ont évidemment pas baissé. Face à cela, le bon sens consisterait à remettre en cause ces directives européennes de déréglementation qui ont engendré de tels effets pervers. C'est bien à une fuite en avant que l'on a assisté, dont la caricature est la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité). **Cette loi oblige EDF à céder 25 % de son électricité nucléaire à ses concurrents.** On comprend pourquoi la Commission Européenne vient d'approuver la loi NOME. Une question fondamentale demeure : la concurrence a-t-elle été introduite pour contenter les clients ou bien est-ce que la concurrence est une fin en soi, devant se traduire absolument par des pertes de marchés des opérateurs historiques ?

DÉBAT NATIONAL SUR L'ÉNERGIE

Certes, on entend aujourd'hui dire, dans certains milieux proches du pouvoir, que **la loi NOME pourrait être revisitée** ou que la mise en concurrence des concessions hydrauliques, concernant principalement EDF et dans une moindre mesure GDF Suez, pourrait être retardée. Soit ! Un moratoire serait toujours bon à prendre. Cependant, la vraie question est de savoir si un Gouvernement va enfin contester frontalement cette ouverture des marchés qui n'a rien apporté de bon aux Français.



QUELS BOULEVERSEMENTS ATTENDENT LE TRANSPORT ET LA DISTRIBUTION ?

Il y a sur ce point deux questions. La première concerne les Réseaux de Transport d'Électricité (RTE) et de gaz (GRT-Gaz et TIGF filiale de Total). La transposition de la troisième directive européenne a encore distendu les liens entre ces réseaux et leurs entreprises mères. Certains envisagent maintenant d'aller plus loin, au moins pour RTE, en ouvrant son capital. Mais dans quel but et quel est l'intérêt



de la Nation, des usagers et des personnels dans tout cela ?

La seconde question concerne la distribution d'électricité et du gaz et son avenir. FO Énergie et Mines continue à se battre pour le maintien d'un service commun entre ERDF et GrDF, de plus en plus mis à mal, et contre la fin du monopole de distribution. Si pour le moment, le risque d'une directive européenne est écarté, les risques viennent au moins pour l'électricité, des collectivités locales.

FO considère qu'il est indispensable de poursuivre et amplifier l'amélioration de la qualité du réseau. De plus, les collectivités locales devraient être représentées dans les conseils de surveillance des distributeurs, nous refusons la solution d'un passage en une régie des concessions de distribution, brandie comme menace par la FNCCR (organisation représentative des collectivités locales). Ce serait la fin du service commun, de la péréquation tarifaire et d'ERDF.

: EFFET D'ANNONCE OU EFFET D'AUBAINE ?



Il y a enfin le coût croissant de la CSPE (Contribution au Service Public d'Électricité) et, en particulier tout ce qui prend en charge le surcoût des éoliennes et du solaire. Cette croissance va devenir insoutenable. Dans quelle mesure, cet élément de politique publique doit-il être pris en charge par les seuls consommateurs d'électricité ? La question est nécessairement posée.

Dans ce cadre, l'idée d'une tarification progressive de l'électricité et du gaz fait débat.

Intellectuellement séduisante, cette intention se révèle très difficilement praticable.

En effet, pour pouvoir être calculée équitablement, la facture devra intégrer la composition du foyer du client, mais aussi son type de chauffage, ce qui imposera un compteur particulier. Elle devra aussi intégrer les caractéristiques climatiques du lieu de résidence : on ne chauffe évidemment pas de la même façon en montagne qu'en plaine. Devra-t-on intégrer la climatisation comme un élément de confort ? Tout laisse à penser que cela sera un travail de titan.

Ce n'est pas un hasard si cette idée n'a été mise en place quasiment nulle part.

En outre, ce système ne pourra s'appliquer qu'aux tarifs réglementés fixés par l'Etat et non aux clients qui sont à des offres de marché. En cas de progressivité trop forte, ne serait-ce pas là une manière insidieuse de faire basculer les clients vers des offres de marché ?

Pour conclure, d'autres sujets, plus structurants, ne semblent pas à l'ordre du jour. **Quel bilan à la privatisation de Gaz de France et à la mise en Bourse d'EDF ?** Quels sont les avantages pour les citoyens, les usagers et les personnels ?

FO Énergie et Mines continue, pour sa part, à considérer que la concurrence est inadaptée dans notre secteur et l'introduction de capitaux privés majoritaires ou minoritaires, a eu des effets négatifs. Le contrôle public doit être le corollaire de missions de service public renforcées. On peut malheureusement douter que le gouvernement veuille ouvrir ce débat ! [↳](#)

LA TARIFICATION SERA-T-ELLE ÉQUITABLE ?

Aujourd'hui, la question des tarifs d'électricité et du gaz reste un enjeu politique important, dans la mesure où les particuliers conservent durablement la possibilité de rester à des tarifs réglementés fixés par l'État.

Pour le gaz, presque totalement importé, les débats se cristallisent aujourd'hui sur les conséquences du découplage entre les prix du gaz et ceux du pétrole sur les marchés mondiaux. Ceux-ci ne trouvent pas à s'exprimer dans ces tarifs réglementés. En effet, ils résultent majoritairement de contrats à long terme avec les pays producteurs, dont les règles diffèrent. A plusieurs reprises, le Gouvernement a fait faire des audits ou réuni des commissions pour faire la lumière sur les prix du gaz sans que cela ne satisfasse les différentes parties prenantes.

Concernant l'électricité, l'évolution des prix reste un enjeu majeur. Il y a des investissements très importants à faire dans le nucléaire, que ce soit pour le post-Fukushima ou pour prolonger la durée de vie des centrales nucléaires. Il y a aussi d'importants investissements à apporter aux réseaux de transport et de distribution, qui représentent la moitié de la facture d'énergie.

DÉBAT NATIONAL SUR L'ÉNERGIE : EFFET D'ANNONCE OU EFFET D'AUBAINE ?

Madame Delphine BATHO
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
Grande Arche
Tour Pascal A et B
92055 La Défense CEDEX

FO Énergie
et Mines

Paris, le 24 juillet 2012,

Madame la Ministre,

Le Président de la République a annoncé, il y a quelques semaines, le lancement à l'automne d'un débat national sur l'énergie, en vue de l'élaboration d'un projet de loi qui pourrait être adopté au printemps 2013.

FO Énergie et Mines vient de débattre de ces questions structurantes pour notre pays lors de son 4ème Congrès en juin et entend prendre toute sa place dans ce débat.

Nous nous trouvons, en effet, à un tournant de notre histoire énergétique et la question est de savoir s'il faut ou non tirer les leçons de l'échec de la déréglementation et de la privatisation qui ont été la marque des gouvernements précédents.

L'ouverture totale des marchés n'a à l'évidence rien apporté de positif aux Français. Elle s'est traduite au contraire par une complexification incompréhensible pour eux avec la filialisation des réseaux de transport et de distribution de gaz et d'électricité ainsi que des terminaux et des stockages gaziers.

C'est pourquoi, nous demandons que d'autres choix soient opérés au niveau de l'Europe et que le service public devienne la base des politiques publiques de l'énergie.

C'est aussi pourquoi nous sommes totalement opposés à toute remise en cause du monopole de distribution d'électricité et du gaz et à son corollaire, la fin de la péréquation des tarifs. Nous voulons aussi rappeler notre ferme attachement à l'existence du service commun de distribution entre ERDF et GrDF dont l'efficacité a été prouvée. De même, nous réaffirons la nécessité de défendre les distributeurs non nationalisés d'électricité et de gaz, qui existent aujourd'hui, avec des tarifs de cession leur permettant d'exercer leurs missions de service public.

Nous demandons encore un bilan contradictoire et pluraliste de ces ouvertures de marché et qu'un moratoire soit fait dans ce secteur, que ce soit avec la loi NOME ou avec l'ouverture programmée des concessions hydro-électriques qui doit être stoppée.

Comme on l'a vu avec la loi NOME, l'ouverture à la concurrence, qui était pourtant censée être bénéfique aux usagers-clients, s'est transformée pour devenir une fin en soi, puisque les autorités de régulation ne jugent pas l'efficacité de la concurrence au degré de satisfaction des usagers-clients mais seulement au niveau de perte de marchés des opérateurs historiques ! On atteint là véritablement le comble de l'absurde !

Plus grave, la SNET, filiale du groupe allemand E.ON, a profité de la loi NOME qui lui ouvre un droit de tirage sur l'électricité nucléaire d'EDF, pour décider de fermer l'essentiel de son parc thermique ! FO Énergie et Mines condamne cette attitude irresponsable et vous demande d'interdire d'urgence cette mesure afin de sauver les activités et les emplois concernés.

Tout cela démontre en réalité que l'électricité et le gaz ne sont pas des biens comme les autres, ce que pour notre part, nous avons toujours soutenus.

De la même façon, le bilan de l'ouverture du capital d'EDF et de la privatisation de Gaz de France devenu GDF-Suez est très négatif notamment en termes d'emplois. Qui, en outre, peut dire aujourd'hui que ces évolutions se soient traduites positivement pour les français ? Quelle valeur ajoutée y a-t-il à ce qu'EDF vende du gaz et que GDF-Suez vende de l'électricité ? Poser ces questions, c'est y répondre. Là encore, votre gouvernement est attendu pour qu'une autre logique s'impose faisant prévaloir le service public sur les intérêts financiers, et ceci tant en métropole qu'en outre-mer.

La question du mix énergétique français est évidemment tout aussi importante.

Dans le domaine de la production d'électricité, FO Énergie et Mines est très attachée au mix énergétique actuel alliant à côté du nucléaire, un rôle important pour l'hydraulique, première énergie renouvelable, et le thermique classique indispensable pour l'équilibre du réseau.

S'agissant du nucléaire, pour lequel le Président de la République a annoncé des décisions, FO Énergie et Mines souligne que ce parc de 58 centrales permet d'assurer aux français un prix de l'électricité parmi les plus bas d'Europe, dans des conditions de fonctionnement garanties par une autorité indépendante de l'État et des exploitants, l'Autorité de Sécurité Nucléaire (ASN). Dans ce contexte, FO Énergie et Mines est résolument hostile à la fermeture de la centrale de Fessenheim, puisque l'ASN a considéré que, moyennant certains travaux, elle pouvait être autorisée à continuer à fonctionner. Nous insistons beaucoup sur le traumatisme que cette décision pourrait entraîner pour les personnels qui font preuve d'un professionnalisme et d'un dévouement non contestés.

.../...

Nous souhaitons pouvoir vous rencontrer dès que possible afin de développer plus largement ces positions. Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire Général
Vincent HERNANDEZ

Petit prix, couverture maxi

3 questions à Philippe Perrotin,
agent hospitalier, 2 enfants, propriétaire
d'une maison avec jardin à Rennes

Etre bien protégé sans se ruiner, c'est possible ! Assurez votre maison malin grâce à la GMF, et profitez de services et de garanties qui vont vous simplifier la vie.

Pourquoi avoir souscrit à l'assurance DOMO PASS ? Après avoir trouvé la maison de mes rêves, j'ai aussi déniché le contrat multirisques habitation idéal ! J'ai choisi DOMO PASS formule Confort +, car toutes les garanties sont incluses à un prix vraiment avantageux. Pour à peine 250 euros par an⁽¹⁾, je suis indemnisé en valeur à neuf pour tous les biens sans limite d'âge suite à un

DOMO PASS

Un prix avantageux, la souplesse en plus

Le contrat DOMO PASS, c'est :

- trois formules pour répondre aux besoins et budget de chacun : Eco pour des garanties essentielles, Confort pour une protection étendue, Confort + pour une protection optimale tout inclus
- une assurance sur mesure : la couverture ou non des objets de valeur, le choix du niveau de franchise, de nombreuses options en formule Confort pour les propriétaires de maison, la prise en compte de tous les modes d'habitation (résidence principale, secondaire, colocation, échange de domicile, maison de retraite, location saisonnière...)
- des garanties à prix malin : l'assurance des appareils nomades pour 7 euros par mois quel que soit le nombre d'appareils, et la garantie « panne électroménager » pour 5 euros par mois⁽²⁾ (garanties en inclusion en Confort +)
- « Avant 30 ans » pour les jeunes : les locataires de moins de 30 ans bénéficient d'une réduction de 20% sur la formule Confort (pour un logement jusqu'à 3 pièces).

sinistre garanti ; le contenu des dépendances et mon jardin sont couverts : mobilier, outillage, arbres... Même les canalisations extérieures sont prises en charge : on m'envoie un prestataire agréé en cas de fuite, de rupture ou d'engorgement.

D'autres services vous ont-ils séduit ? La GMF a inventé des « plus » qui simplifient vraiment la vie. Avec la garantie

250 € par an
Cotisation
DOMO PASS Confort +⁽¹⁾

« panne électroménager », mes appareils⁽²⁾ de moins de 5 ans sont réparés par un prestataire envoyé à domicile, ou remplacés si la réparation est impossible, livraison et installation comprises. Nul besoin de m'en occuper !

Et la GMF a intégré les nouveaux modes de vie de toute la famille

Oui, c'est important, surtout lorsqu'on a des ados ! A la maison, nous avons deux ordinateurs portables, quatre téléphones mobiles, trois lecteurs MP3, une tablette multimédia, plusieurs appareils photo... La formule Confort + du contrat DOMO PASS couvre tous ces appareils nomades de moins de 5 ans (vol, dommage accidentel...) quel que soit leur nombre ou le lieu du sinistre. Je suis plus serein !

⁽¹⁾ pour une maison de 4 pièces avec jardin située à Rennes

⁽²⁾ appareils blancs ou bruns



Pour en savoir plus sur ce contrat de la GMF :
Appelez le 0 970 809 809 (numéro non surtaxé) ou connectez-vous sur www.gmf.fr

Événement

IV^{ème} Congrès Fédéral FO Énergie et Mines Entre tribunes et renouvellement



Un Congrès est un temps de l'action de vos représentants syndicaux. Il sert à dresser le bilan des 4 années écoulées et à donner les orientations des 4 années à venir.

Un Congrès est un moment fédérateur. C'est l'occasion de mettre à plat tous les événements présents et futurs des entreprises, d'anticiper les devenirs des salariés grâce au partage d'expérience des militants IEG venus de toutes les régions de France. C'est un moment démocratique où vos représentants votent les résolutions déterminant le positionnement de FO Énergie et Mines. En fonction de ces résolutions, nous agissons sur les champs sociaux, industriels, économiques et de gestion de notre salaire différé dans le souci premier de la défense des salariés des IEG.

Un Congrès est aussi un moment de fraternité où se mêlent des caractères marqués et où prévaut l'esprit critique cher à FO. La liberté d'expression est une raison d'être de notre syndicalisme. Les interventions en tribune l'illustrent bien. L'équipe de L&F a retenu pour vous quelques extraits de ce temps fort pour notre fédération.

RÉORGANISATIONS TERRITORIALES, QUEL IMPACT SUR LE SYNDICALISME FO ?



**Tribune de Bernard
MALATERRE, ERDF**

« Au sein d'ERDF, force est de constater que les directions ont, pour les diverses réformes de structure que nous avons subies, obligé les organisations syndicales à se restructurer, à abandonner des années, parfois des décennies de relations avec les directions pour en créer

d'autres. Rien de bien surprenant, pourriez-vous me rétorquer, « à chaque fois sur le métier remettez votre ouvrage ». « Oui mais, oui mais »... car, tout au moins pour ERDF, que je pense connaître, ces grandes manœuvres de réorganisations successives qui ont poussé à une centralisation accrue au niveau des Régions, avec des filières métiers sur des territoires immenses, ont eu pour effet d'éloigner les militants des directions mais, surtout, chose plus grave encore, des agents.

Nouvelles structures, nouvelles directions, nouveaux responsables hiérarchiques, nouveau fonctionnement à mettre en place, tout paraît fait pour affaiblir l'impact des Organisations Syndicales. »

En lien avec les militants, notre Fédération suit de près les réorganisations territoriales au sein du distributeur et œuvre pour s'adapter. Certes, ces reterritorisations ont pour effet de complexifier notre ouvrage mais, il est hors de question, pour nous, d'oublier pour qui nous agissons.

ment d'équipe

Le Congrès FO Énergie et Mines :

- Dénonce la loi de 2008 sur la représentativité, et exige son abrogation.
- Revendique le maintien du monopole de distribution d'EDF et GDF Suez et des distributeurs non-nationalisés, garant de la péréquation tarifaire.
- Exige le maintien du service commun de distribution entre ERDF et GrDF.

DES EMPLOIS, DES SALAIRES VARIABLES ET DES HOMMES

Tribune de **Serge GIANORSI**, Secrétaire Général de FO EDF Commerce



« Dans notre action, nous sommes confrontés aux réflexions de nos adhérents, qui nous amènent régulièrement à débattre au sein de notre syndicat.

D'abord, la défense de l'emploi statutaire : d'un côté, nous avons des agents, des adhérents, qui ne souhaitent

plus prendre du téléphone, car l'activité n'est pas valorisante et pénible. Et, d'un autre côté, les directions qui souhaitent externaliser cette activité. Devons-nous continuer à défendre des emplois statutaires, dont nos adhérents ne veulent plus exercer certaines missions ? Ou bien répondre à la volonté de ceux-ci et accompagner l'externalisation de cette activité, tout en faisant en sorte de maintenir au sein du Commerce des activités spécifiques plus valorisantes ?

Ensuite, le salaire variable : les agents, nos adhérents sont de plus en plus attachés à ces primes et nous demandent d'intervenir pour faire en sorte que celles-ci progressent constamment... Devons-nous continuer à nous positionner contre cette rémunération variable ou bien rentrer dans la danse et négocier avec les

directions des primes comme le souhaitent nos adhérents ?

Je vais vous rassurer, nous ne sommes pas prêts, pour l'instant, à prendre une posture qui sacrifiera les emplois statutaires, ni une autre, qui priorisera le salaire variable, néanmoins ces questions de fond, doivent je pense, être abordées dans les instances fédérales car ce sont des sujets sur lesquels nous sommes et nous serons de plus en plus sollicités. »

Le Congrès FO Énergie et Mines :

- Exige l'abrogation du décret du 23 septembre 2011, le retour aux textes antérieurs des services actifs et insalubres statutaires et une nouvelle négociation ouvrant à la reconnaissance des nouvelles pénibilités.
- Dénonce les tentatives conduisant à minimiser les atteintes réelles à la santé au travail des travailleurs et dont l'objectif est de sous-évaluer la pénibilité subie et ainsi réduire les droits des salariés.

MALAISE CHEZ LES CADRES

Tribune de **Éric PEREZ** – Secrétaire Général de FO Cadres



« Ce congrès se tient dans une période de crise sans précédent. Les institutions démocratiques sont déstabilisées.

Une politique de dérèglementations laisse, à celles et ceux qui en sont les auteurs, toutes les marges de manœuvre pour imposer leurs propres règles : celles de la finance et de la spéculation. Le TSCG (Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance) et

le MES (Mécanisme Européen de Stabilité) sont une fois de plus la traduction de cet esprit. Ces deux traités sont à eux-seuls un véritable cadenas social qui condamne l'accès à la dépense publique, aux ressources publiques.

Les effets sont ravageurs, au niveau des entreprises et des administrations, avec l'accroissement des contraintes du travail salarié. Les cadres comme



Événement

IV^{ème} Congrès Fédéral FO Énergie et Mines Entre tribunes et renouvellement d'équipe

les autres n'y échappent pas. Ils sont soumis à une obligation de résultats, des objectifs, en termes de coût, de qualité qui s'accroît. Si les cadres restent dans un état d'esprit où la naturalisation de la logique économique reste vivace, ils sont de plus en plus nombreux à faire valoir leur désaccord avec une politique de déstabilisation de leur emploi, de leur entreprise soumis au diktat des marchés financiers. C'est pourquoi, la syndicalisation est impérative. Non seulement à la veille d'élections professionnelles, mais à tout instant. Il s'agit de créer un rapport de force pour résister. »

Le Congrès FO Énergie et Mines :

- Dénonce les changements fréquents et multiples d'organisation du travail qui ne visent qu'à augmenter la productivité, au mépris du salarié et des facteurs de risques psychosociaux.
- Rejette les décrets de 2008 sur les régimes spéciaux et la loi de novembre 2010 reculant l'âge de départ à la retraite.
- Revendique des horaires de travail respectant l'équilibre vie personnelle, vie professionnelle.

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE – A QUAND LA FIN DU PLAFOND DE VERRE ?

Tribune de Dominique FRANCESCONI - EDF



« Je suis très heureuse d'intervenir à la tribune de ce 4^{ème} Congrès FO Énergie et Mines sur un sujet qui me tient particulièrement à cœur et qui vous concerne toutes et tous : l'Égalité Professionnelle. C'est un sujet que je défends au quotidien dans toutes mes activités. Lors de la présentation annuelle de la situation comparée entre les hommes et les femmes,

nous remarquons que les discriminations persistent et, notamment, sur le collège encadrement. Ces messieurs des directions ont beaucoup de mal à laisser les

postes à responsabilités aux femmes. Craindraient-ils de devoir se confronter à des personnes plus compétentes qu'eux ? Craindraient-ils de devoir se remettre en question ? Est-ce que leur égo les entraîne à ne pas reconnaître des compétences évidentes ? Ou bien, est-ce par peur de devoir être les subalternes d'une femme ?

La société évolue, l'Entreprise doit évoluer aussi et ne pas rester arc-boutée sur des pratiques d'un autre temps. Nous faisons nôtre la revendication Confédérale : « à travail égal, salaire égal ». C'est un enjeu syndical majeur, source de progrès pour tous les salariés.

A notre niveau, nous tentons de rassurer ces messieurs de la direction, en leur assurant que nommer des femmes à des postes à responsabilités ne les mettraient pas en danger et, qu'au contraire, eux-mêmes, l'entreprise et les salariés en tireraient des avantages.

Les mentalités se doivent d'évoluer aussi dans le milieu syndical. Depuis quelques années, j'ai constaté des efforts mais, là aussi, le chemin à parcourir est encore long ! Ma démarche n'est pas une démarche communautariste mais une démarche égalitaire en droit. La nouvelle équipe FO Énergie et Mines devra continuer à traiter ce sujet comme une priorité. »

Le Congrès FO Énergie et Mines :

- Fait sienne la revendication « à travail égal – salaire égal » qui est un des fondements en matière d'égalité professionnelle.
- Réaffirme son attachement à l'accès pour tous à la formation, moyen d'émancipation des salariés.



LE SERVICE PUBLIC DOIT RENAÎTRE !

Tribune de Suno NAVARRO, secrétaire de syndicat de..., EDF Hydraulique

« Notre rôle, n'est-il pas d'orienter notre action vers la reconquête de la Nationalisation d'EDF et



LE NUCLÉAIRE DOIT RELEVER DU SERVICE PUBLIC

Interview de Jean-Claude MAILLY, Secrétaire Général de la Confédération FO

GDF ? Au moment où les peuples d'Europe cherchent à résister aux marchés financiers et aux institutions supranationales qui les représentent, n'est-il pas de notre responsabilité d'ouvrir la perspective du retour aux monopoles publics et de la reconquête de l'intégralité de notre Statut du Personnel ?

Comment incarner cette orientation ? Prenons l'exemple de notre secteur Hydraulique et de ce que nous y faisons. Depuis 2 ans, avec continuité, nous défendons nos Services Actifs et Insalubres dont l'accord de Branche signé entre les employeurs et la seule fédération CGT scelle le sort. Pourquoi le faisons-nous ? Pas pour témoigner devant l'Histoire, mais parce que cette question des Services Civils est au cœur, pour les hydrauliciens, du statut de 46. Ce dont il s'agit, c'est à la fois de la défense de la reconnaissance de la pénibilité statutaire de nos métiers et aussi du combat contre la loi de novembre 2010 sur l'allongement du temps de travail à travers le maintien des bonifications d'annuités.

Je ne sais pas si nous gagnerons ce bras de fer, mais, ce que je sais, c'est que pour des milliers d'agents de la production hydraulique, FO est aujourd'hui assimilée à la défense des services civils statutaires. Et ça n'est pas rien. »

« Le IVème Congrès de FO Énergie et Mines est un peu plus émouvant car, il y a quelques départs : Max ROYER, Secrétaire Général, dont je salue l'action au sein de votre Fédération depuis 2004, n'a pas demandé le renouvellement de son mandat.

Vous savez, je suis militant, donc optimiste, mais mon réalisme m'amène à dire que le plus dur est à venir. La crise n'est pas terminée. Pas la crise énergétique uniquement, mais également la crise économique et sociale. Pas forcément du côté européen mais aussi du côté des États-Unis et du Japon, des tensions vont vraisemblablement conduire à une remontée du pétrole. Cette donnée n'est pas sans incidence sur le contexte économique, social mais aussi énergétique.

Au niveau Français, nous avons tout à fait intérêt à continuer à défendre un secteur nucléaire avec, ce qu'à FO nous avons toujours dit, deux éléments clés sur lesquels nous ne devons pas faiblir. D'abord, le nucléaire doit relever du secteur public, car c'est une énergie potentiellement dangereuse. Ensuite, tous les travailleurs qui sont amenés, d'une manière ou d'une autre, à être en contact avec le nucléaire doivent être bien protégés. Pas seulement les salariés d'EDF ou d'AREVA, pour me faire comprendre. Si ces conditions sont respectées, nous avons tout intérêt, y compris en termes de coût de l'énergie et de sécurité à défendre un secteur nucléaire prépondérant. » ♦



Le Congrès FO Énergie et Mines :

- Exige l'abandon du processus d'ouverture à la concurrence des concessions hydrauliques.
- Rappelle son hostilité à l'ouverture des marchés, voulue au niveau européen et cautionnée par les gouvernements français successifs.
- Revendique le renforcement et le développement d'une filière française sur le thermique à flamme et le charbon propre et l'implantation de nouvelles installations dans notre pays.
- Réaffirme son attachement à l'existence des distributeurs non nationalisés d'électricité et de gaz (ENN) et demande des tarifs de cession leur permettant d'exercer leurs missions de service public.

Le Congrès FO Énergie et Mines :

- Réitère son attachement au mix énergétique national fondé sur la prédominance du nucléaire.
- Réaffirme son ferme attachement au caractère intégré des groupes EDF, GDF Suez et Total (Total Infrastructures Gaz France TIGF) et se battra pour le maintien de cette intégration.
- Exige que tous les personnels travaillant dans la production (y compris l'éolien et le photovoltaïque), la distribution, le transport et la commercialisation d'électricité et de gaz bénéficient du statut du personnel des IEG.

Événement

IV^{ème} Congrès Fédéral FO Énergie et Mines Entre tribunes et renouvellement d'équipe

A l'issue de ce congrès une nouvelle équipe et une nouvelle organisation se sont mis en place avec à sa tête

- Un Secrétaire Général
- 1 Trésorier
- 8 secrétaires fédéraux

En voici brièvement la teneur :



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- 2 personnes sont dédiées à l'assistance du secrétaire général afin de faciliter l'organisation de ses diverses missions. Celui-ci se doit, en effet, d'impulser la politique générale de la fédération FO Énergie et Mines qu'il coordonne dans sa globalité.



PÔLE VIE FÉDÉRALE

- Composée d'une équipe de 4 personnes, le pôle a pour mission de coordonner l'administration générale de la fédération, de sa trésorerie à son parc informatique.



PÔLE EXPERTISE

- Composé de 9 membres, ce pôle accompagne l'ensemble des militants dans les domaines juridiques, formation professionnelle, emploi, égalité professionnelle, prévention santé sécurité et CNIEG.



PÔLE COORDINATION DES ENTREPRISES

- 8 personnes sont dédiées à la mission de coordination des entreprises avec l'appui express de chaque Délégué Syndical Central d'entreprise relayant l'expression de chaque délégué du personnel, syndical ou membres FO des IEG.



PÔLE DÉVELOPPEMENT

- L'équipe de 6 personnes, répond aux attentes organisationnelles des délégués FO en termes de formation et d'actions de déploiement.



PÔLE ACTIVITÉS SOCIALES

- Ses 5 membres assurent la coordination et la représentation FO dans les missions CCAS, CAMIEG, MUTIEG et pensionnés.



COORDINATION DE BRANCHE

- L'équipe de 12 personnes dédiée à la coordination de Branche met en concordance les actions de toutes les régions où FO est représentée.



SECTEUR COMMUNICATION

- L'équipe de 6 personnes assure le fonctionnement et la réalisation de l'ensemble de la communication fédérale au travers de son magazine trimestriel, de son site internet et de la messagerie générale.



SYNDICAT GÉNÉRAL DES MINES

- 4 personnes assurent la coordination de ses représentants sur tout le territoire et suivent de près les évolutions des pensions et la protection sociale du régime minier.



**LIBRES
INDÉPENDANTS
DÉTERMINÉS**

**STATUT
NATIONAL**

EMPLOI

**LA SOLIDARITÉ
A DE L'AVENIR**

**SERVICE
PUBLIC**

RETRAITES

**ÉGALITÉ
PROFESSIONNELLE**

**ACTIVITÉS
SOCIALES**

FO **Énergie**
et Mines

LA BONNE MARCHÉ DES ENTREPRISES PASSERA ENTRETIENS CROISÉS DE MILITANTS DE TOUS ÂGES

Un congrès est un moment de fraternité. Lors de cet événement, les militants se retrouvent et échangent régulièrement sur les fondamentaux de leur métier. A travers différents portraits marquants, plusieurs générations, le même lien solidaire demeure.

L'équipe de L&F s'est entretenue avec Joël WLODARCZYK, mineur, Robert LARRAURY, retraité, Julien et Sébastien BRACARD, salariés d'EDF Commerce. Ils nous expliquent en quoi, selon eux, le syndicalisme FO est indispensable à la protection des droits comme des salariés, c'est-à-dire à la bonne marche des entreprises.

ROBERT LARRAURY, 68 ANS : « NOUS SOMMES PARMI LES VECTEURS DE LA CULTURE D'ENTREPRISE »



Issu des écoles de métiers de Versailles en tant que gazier, puis embauché à Perpignan en décembre 1963, Robert LARRAURY a mené tout son parcours dans les services clientèle. Il rejoint le syndicat FO de la région Languedoc Roussillon dont il devient secrétaire. Robert LARRAURY a fait du syndicat FO de Perpignan, le syndicat majoritaire.

Les syndicalistes aiment-ils leur entreprise ?

« Nous sommes parmi les vecteurs de la culture d'entreprise, de l'attachement que les salariés lui portent. Oui, l'écrasante majorité des syndicalistes aime son entreprise. Je note toutefois que la culture du chiffre, du résultat, du reporting, etc. nuit à cet attachement. En tant que syndicalistes FO, nous œuvrons de manière à ce que l'organisation du travail s'ouvre sur les compétences des salariés et ce, dans toutes les filières. »

Pour toi, l'expression « intelligence collective » a-t-elle un sens pour définir notre action ?

« Une équipe syndicale est une richesse, un bien pour les salariés comme pour les entreprises. Débattre collectivement permet d'apporter des idées crédibles, ayant un poids. Seul comment faire bouger les lignes ? Sans collectif, je fais l'impasse sur des compétences, des points de vue, des appréciations sur des problèmes sociétaux ou propres à certains métiers. Le syndicat est garant du droit des travailleurs, ce n'est certes pas une responsabilité à prendre à la légère ! »

Que serait une entreprise sans syndicat ?

« La direction oublierait bien volontiers les textes. Les évolutions de carrières seraient à la tête du client. Le personnel serait bien plus pressurisé. Seul le souci du rendement, dans la marche d'une entreprise, ne peut prévaloir. Un contrepoids, à savoir le souci des effectifs avant celui du rendement, est indispensable pour rendre notre vie professionnelle un tant soit peu soutenable. »

JULIEN ET SÉBASTIEN BRACARD, CONSEILLERS CLIENTÈLE AU CRC DE NÎMES : « CHEZ FO, CE QUE NOUS APPRÉCIONS, C'EST QUE L'ESPRIT CRITIQUE EST ENCOURAGÉ »

A 33 ans, Sébastien a été footballeur pendant des années à l'A.S.N.L (club professionnel de Nancy). Il a failli devenir professionnel à Dunkerque en Ligue 2, mais deux graves blessures l'ont empêché de percer dans le haut niveau. Il entre à EDF en 2004 comme Conseiller Clientèle, un an à Toulon, 4 ans chez les PRO à Montpellier, 2 ans sur Nice. Il travaille désormais au CRC de Nîmes, toujours sur des plateaux téléphoniques avec, en prime, un mandat de Délégué du Personnel.

Julien, 30 ans, est embauché en octobre 2009 au Centre de Relation Clientèle Professionnel de Montpellier. Avant de devenir Conseiller Clientèle, Julien a travaillé 8 ans dans le privé en tant que

AUSSI PAR NOUS !

chauffeur livreur, intermittent du spectacle, barman de boîte de nuit, commercial chez un assureur, l'expérience, toujours croissante n'est certes pas toujours l'apanage des seniors... Julien et Sébastien sont tous les 2, membres du Groupe FO jeunes.

« Chez FO, ce que nous apprécions, c'est que l'esprit critique est encouragé, contrairement à ce que nous observons sur les plateaux, notre indépendance de penser est sollicitée pour construire nos idées, positions et revendications. Durant le Congrès de Nantes, nous avons remarqué la qualité de la réflexion des militants. Nous sommes fiers d'être dans



notre entreprise et fiers d'être à FO !

Au contact de notre équipe syndicale, nous comprenons que deux visions de l'entreprise cohabitent et sont censées trouver un juste équilibre, entre le développement humain et le développement financier. La vision syndicale est positive pour l'humain. Elle défend les salariés, les emplois, les acquis sociaux. Les dirigeants, eux, peuvent entretenir une vision plus axée sur le rendement et les bénéfices.

En soi, cette vision ne comporte rien de choquant. Ce qui est choquant, c'est lorsque cette vision vire à l'obsession ou lorsque l'organisation fait fi de l'humain, quitte à le broyer littéralement. Nous pensons très sincèrement que sans syndicat, nous serions encore plus exploités. »

Pour rejoindre le Groupe FO Jeunes, contactez Thierry JOUANEAUD par mail : thierry.jouaneaud@fnem-fo.org.

JOËL WLODARCZYK, 59 ANS, BUREAU DU SYNDICAT GÉNÉRAL FO DES MINES : « C'EST VERS LE SAUVETAGE DES HOMMES QUE NOTRE ACTION SYNDICALE S'EST TOURNÉE. »



« Les mineurs sont encore nombreux à bénéficier du statut protecteur des Charbonnages de France (CDF). Pourtant, l'épopée industrielle de CDF intéresse l'ensemble des salariés des IEG. Elle nous rappelle en effet qu'un statut collectif, depuis son émergence jusqu'à son apogée n'est jamais totalement hors d'atteinte. En 1983, malgré les promesses, la volonté politique s'est portée sur

l'abandon de l'exploitation charbonnière en France. Les fermetures ont finalement conduit à de nombreuses reconversions, mutations et à des Congés Charbonniers de Fin de Carrière. L'arrêt programmé de l'Exploitation Charbonnière Nationale, confirmé par les gouvernements successifs, n'a en rien signé l'arrêt de notre présence syndicale sur le terrain, ni de nos revendications. Notre époque n'est pas, pour l'heure, à la conquête de droits nouveaux mais à la protection de nos droits. Or, après le coup de grâce porté en 1994 par le Pacte Charbonnier sur nos entreprises, faute de pouvoir sauver notre industrie, c'est vers le sauvetage des hommes que notre action syndicale s'est tournée. Aujourd'hui, je continue à militer dans le but de conserver nos droits et ce, jusqu'au dernier mineur. Un droit syndical fort, avec des structures et des moyens, héritage de l'action de nos anciens nous a permis de sauver les hommes. » ♦

RENFORCEMENT DU LIEN ENTRE LES GÉNÉRATIONS - LA SOLIDARITÉ A DE L'AVENIR !

A FO Énergie et Mines nous pensons que le lien intergénérationnel est essentiel à une bonne cohésion sociale. Désormais, les enfants d'après-guerre sont en âge de prendre leur retraite. Nous soutenons qu'avant d'être séparés, nous menons une existence commune au sein d'un collectif uni. Ainsi, plutôt que de s'en tenir à une ségrégation intergénérationnelle, la nouvelle équipe de FO Énergie et Mines encourage tous vos représentants à s'inscrire dans une dynamique de coopération. L'exigence d'un renforcement du lien entre les militants de tous âges est un élément nécessaire à la protection de nos droits comme au progrès social dans nos entreprises.



PENDANT CE TEMPS-LÀ À CORDEMAIS...

Le 21 juin dernier, alors que le congrès FO Énergie et Mines de Nantes battait son plein, un préavis de grève a été déposé auprès du directeur de la centrale thermique de Cordemais (Loire Atlantique). L'action a été motivée par des conditions de travail difficiles pour tous les personnels, statutaires ou non. Événement qui illustre, encore une fois, tout l'intérêt de la veille, de la présence et des actions syndicales au sein de nos entreprises.

Ces vingt dernières années, les employeurs des IEG ont sous-traité près de 50 % des activités. Toutes les activités ont été impactées, comme à Cordemais. Cette Unité de Production compte 430 agents statutaires et **250 salariés prestataires présents à titre permanent**. Main d'œuvre plus malléable, les prestataires sont exposés quotidiennement à des dérives liées aux excès de zèle de la direction : les dépassements d'horaires comme le travail le dimanche sont des abus, immédiatement contestables. Malgré nos avertissements répétés sur la dégradation des conditions de travail, la direction a fait la sourde oreille. C'était sans compter sur notre capacité d'agir et, finalement, de couper court.

SOUS L'IMPULSION DE FO ÉNERGIE ET MINES, LES SYNDICATS S'UNISSENT POUR STOPPER LE TRAVAIL LE DIMANCHE !

À l'appel des délégués FO Énergie et Mines, les organisations syndicales ont donc décidé d'unir leurs forces. En mai, un courrier sur les conditions de travail des salariés statutaires et prestataires a été expédié à la direction. Ce courrier dénonçait catégoriquement les problèmes d'effectifs, de surcharge de travail, d'exposition du personnel au danger et de dérives en matière de code du travail... Courrier laissé sans suite.

De même, l'occupation du CHSCT, les Assemblées Générales, les réunions du personnel, ont bien conduit la direction à envoyer aux organisations syndicales quelques

frivolités par mails. Rien qui n'améliore cependant les conditions de vie, de travail et de sécurité des salariés prestataires et statutaires du site de Cordemais, que ce soit en période de révision de tranche ou même, en période « normale ».

DEUX MOIS DE BATAILLE ET UN PRÉAVIS PLUS TARD

Lorsque, action syndicale après action syndicale, la direction persiste à rester de marbre face à nos alertes et, qui plus est, au nom d'objectifs sacro-saints, que restait-il ? La grève, hantise de la direction. Les syndicats de Cordemais ont ainsi déposé en mai un préavis de grève pour le 21 juin 2012. Aussitôt, la direction s'est résolue au dialogue social, bon gré mal gré. C'est dire si nos interventions syndicales ont porté leur fruit, avec la sympathie de tout le staff de la centrale.

Pour se préserver de journées totalement improductives, la direction a repris toutes nos demandes concernant les salariés, comme par exemple : pas de travail le dimanche (sauf fortuit ou concernant la sécurité) et le grément des équipes de quart en amont et en aval des révisions. ♦

FIN DU TRAVAIL DOMINICAL NON MOTIVÉ

Avec FO, les syndicats ont accompli leur travail pour le bien de tous. En ce qui concerne le trop-plein d'activités externalisées à Cordemais, la vigilance n'en demeure pas moins constante. Un cahier revendicatif sera établi ce mois de septembre. FO, en phase avec la résolution générale du Congrès, demande entre autres, la réinternalisation des activités, ainsi que l'augmentation des effectifs.



EDF - L'ASN FAIT VALOIR SON AUTORITÉ

L'Autorité de Sûreté Nucléaire a adressé, en juin dernier, un courrier à EDF à la suite de plusieurs enquêtes effectuées par leurs inspecteurs du travail. Celui-ci pointe des dépassements d'horaires pouvant « parfois être importants, des durées de repos insuffisantes », l'absence de « système de contrôle fiable des horaires de travail et du temps de repos chez EDF ».



En 2011, la Direction Production Nucléaire et l'ASN se sont entendues sur l'application de la réglementation en matière de dérogation au temps de travail (anticipation, consultation du CE, autorisation de l'inspection du travail) pour certains métiers, durant les arrêts de tranches. Or, aujourd'hui pour l'ASN, cette mesure a été peu appliquée, conduisant au constat du maintien d'anciennes pratiques contestables : lissage volontaire des horaires travaillés, dépassement du temps de travail et non-respect du temps de repos légal.

L'ASN EXIGE LE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION DES 35 HEURES À LA DPN

Alors qu'EDF relativise les problèmes, l'ASN reproche à l'entreprise de ne pas disposer d'un système de contrôle efficace des heures de travail de ses salariés, aujourd'hui 23 000 sur les sites nucléaires, en particulier de ses cadres.

De plus, l'autorité de sûreté s'interroge sur les rapports de l'entreprise publique avec ses sous-traitants du nucléaire, actuellement au nombre de 20 000. Dans un rapport transmis à la direction d'EDF le 26 juin dernier,

l'autorité indépendante relève des manquements qui ont « un effet sur les conditions de travail, la sûreté, la qualité et l'application des lois sociales ».

L'ASN exige donc d'EDF la mise en place « d'un système de pointage fiable et infalsifiable », afin de garantir aux salariés le respect de la réglementation.

FO MILITE POUR LA RÉ-INTERNALISATION DES MÉTIERS

Le respect de la réglementation et des accords n'est pas négociable. Toute évolution doit se faire en concertation.

Certes l'embauche est une solution majeure aux problèmes de temps de travail. Cependant plusieurs facteurs sont à prendre en compte. Qui dit embauche dit aussi formation et tutelle. Un salarié nouvellement embauché, n'est pas immédiatement « opérationnel ». Les temps de formation sont longs, et débouchent sur des périodes de tutelle. La saturation des systèmes de formation et de tutorat n'est pas loin, augmentant ainsi la charge de travail.

Pour FO Énergie et Mines, le recours aux entreprises de sous-traitance n'est pas non plus la solution. Nous demandons, depuis longtemps, la ré-internalisation des métiers de la sous-traitance, offrant un statut protecteur aux travailleurs du nucléaire et renforçant la sécurité de nos installations les plus sensibles.

A FO Énergie et Mines, nous suivons de **très près ce dossier**. En effet, ce sujet est d'une grande sensibilité pour les agents et d'une grande complexité : il est à la charnière entre performance, embauches et emploi, équilibre vie privée / vie professionnelle, conditions de travail (charge d'activité et/ou organisation), rémunérations, impacts individuels et collectifs. Nous exigeons que les droits les plus fondamentaux des salariés soient respectés.

Nous prendrons toute notre place et serons force de proposition dans le but de trouver un dénouement favorable pour les salariés. ♦

ERDF-INTERNATIONALE PLUS QU'UN TRANSFERT DES ACTIVITÉS C'EST UNE SPOLIATION



Un projet de transfert de l'ensemble des contrats liés aux activités internationales d'ERDF-I vers une nouvelle filiale rattachée directement à la maison mère est à l'ordre du jour. En juillet 2012, FO Énergie et Mines a émis un avis négatif sur ce projet dans l'instance dédiée du Comité Central d'Entreprise d'ERDF.

En effet, en 2011, tout en restant prudente, FO Énergie et Mines s'était prononcée favorablement à la création d'ERDF-I. A raison, cette nouvelle filiale a permis, à la fois de valoriser des parcours professionnels auprès des jeunes salariés en leur proposant des expériences à l'étranger et de s'imposer dans les pays dits « émergents ».

Grâce au travail des agents expatriés et sous l'impulsion de sa direction générale, ERDF-I a conquis la reconnaissance internationale de son savoir-faire, en proposant des services diversifiés, notamment en ingénierie (assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création de postes sources, extension ou réhabilitation de réseaux, automatisation ou mise en place de centres de conduite) ou en organisation (partage d'expériences sur le métier de distributeur, conseil et audit de sociétés de distribution)...

Pour parler net, ce projet de transfert des activités revient à spolier ERDF de tout le travail et de tous les efforts réalisés jusqu'à ce jour. A FO Énergie et Mines, nous ne pouvons que condamner l'attitude de la maison mère EDF qui, une nouvelle fois, appauvrit ERDF et, de fait, la fragilise face aux appétits de la FNCCR*.

*Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies.

FO ÉNERGIE ET MINES DEMANDE L'OUVERTURE D'UNE CONCERTATION SUR LE PRIX DU GAZ



Dans son communiqué à la presse du 3 août dernier, FO Énergie et Mines attire l'attention des médias concernant le prélèvement de près de 300 millions d'euros (incluant la dernière augmentation de 2 %) sur la facture des clients de GDF Suez. Au moment où le Gouvernement est sur le point de lancer une concertation sur la transition énergétique, la preuve est une nouvelle fois faite que cette privatisation s'est effectuée au détriment des usagers. En lien avec son récent Congrès, notre organisation rappelle sa revendication d'une renationalisation de GDF Suez.

POURQUOI UNE TELLE AUGMENTATION ?

Le Gouvernement Fillon a fait voter une loi définissant les critères à prendre en compte pour l'évolution du prix du gaz. Ces critères aboutissent à des augmentations substantielles. Seulement, dans la perspective de la campagne présidentielle le prix du gaz a été gelé depuis octobre 2011. GDF Suez ainsi que ses concurrents ont donc décidé d'attaquer en justice le Gouvernement et ont obtenu gain de cause. Ainsi, un prélèvement supplémentaire de 290 millions d'euros à raison de 40 euros par consommateur va gonfler la facture de chauffage au gaz pour compenser le préjudice lié à ce gel.

FO Énergie et Mines demande **qu'une vraie concertation transparente associant tous les acteurs soit lancée sur l'évolution du prix du gaz et que les décisions qui en découleront soient appliquées**. Car il y a tout lieu de craindre que la dernière augmentation de 2 % ne soit, elle aussi, attaquée si ce n'est par GDF Suez, au moins par les fournisseurs alternatifs. Et on se retrouvera alors dans la même situation.

ACCORD EUROPÉEN DU GROUPE GDF SUEZ RELATIF À L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Le 5 juin 2012, le premier accord sur l'égalité professionnelle a été signé, au périmètre de GDF Suez. Depuis la fusion en 2008, le précédent accord était devenu obsolète, ne concernant que GDF et GRTgaz.

Ce nouvel accord, auquel FO Énergie et Mines a longuement contribué, couvre enfin tous les salariés de GDF Suez SA : le Siège, Énergie France, Global Gaz, GNL, CRIGEN, USPI.



Bien qu'imparfait, l'accord sur l'égalité professionnelle intègre la plupart des sujets importants : l'évolution des mentalités ; le temps partiel, la formation, la parentalité, ainsi que la rémunération. Cet accord peut paraître plus modeste que le précédent, mais il est le bienvenu, après 2 ans de silence sur le sujet. De plus, la commission de suivi se voit chargée de nombreuses missions d'analyses, d'études et de bilans. Pour l'aider, l'accord insiste sur le fait que les établissements doivent transmettre régulièrement un maximum de données.

LES CHAMPS D'APPLICATION DE L'ACCORD

L'ÉVOLUTION DES MENTALITÉS

L'accord s'engage à lutter contre les stéréotypes en général et, contre le « sexisme ordinaire » en particulier.

LE TEMPS PARTIEL

Il assoit le principe d'égalité de traitement entre les salariés à temps plein et ceux à temps partiel pour

toute mesure individuelle (avancement au choix ou promotion) assorti de mesures de rattrapage.

LA FORMATION

Il crée une aide financière pour les parents isolés assurant seuls la garde de(s) enfant(s) de moins de 11 ans, afin de favoriser l'accès aux formations longues qualifiantes ou diplômantes et éloignées du domicile familial (sans limite d'âge pour les enfants handicapés). L'aide sera de 54 € par nuit sur des périodes de 4 jours maximum.

LA PARENTALITÉ

Il prolonge jusqu'aux 3 ans et 8 mois le CESU petite enfance, afin d'englober l'année scolaire, sous réserve de participation au financement complémentaire du comité de coordination des organismes sociaux.

Il s'engage aussi à la mise en place d'une fiche pratique d'information sur les principaux congés d'ordre familiaux.

LA RÉMUNÉRATION

L'accord vient préciser l'accord de GDF Suez SA, et entend corriger les écarts injustifiés dans les 3 mois.

Après 15 mois de négociation, cet accord assure une base pour les syndicats des différents pays européens. Même s'il n'aura pas la même portée partout, chacun saura y trouver les dispositions les plus favorables en fonction de sa législation nationale et de ses accords conventionnels. ♦

QUELQUES OBJECTIFS FIXÉS À L'HORIZON 2015 :

- 1 cadre sur 3 sera une femme.
- 35 % de femmes à haut potentiel.
- 25 % de femmes cadres.
- 30 % de femmes dans le recrutement.

SALARIÉS IEG ET CCAS, AVANCER ENSEMBLE

La protection de nos droits, la défense des salariés et de nos emplois sont autant de points cruciaux, communs à toutes les actions de vos représentants. Bien que désormais, nous officions dans des entreprises concurrentes, la Fédération FO Énergie et Mines garde le cap pour l'ensemble des salariés, qu'ils soient des Industries Électriques et Gazières ou de la CCAS.

L'exercice syndical demande de la réflexion et du tact puisque les intérêts des uns peuvent, parfois, se heurter aux intérêts des autres. Harmoniser les aspirations des salariés d'entreprises et d'organismes différents sans renoncer à la force de nos revendications, tel est l'un des enjeux de notre action.

Ainsi, pour Doro SY, Secrétaire Général FO des organismes sociaux dont la CCAS, c'est en favorisant l'écoute et la proximité auprès des agents des activités sociales, qu'ils soient statutaires, conventionnés, prestataires, intérimaires ou CDD, que les agents CCAS se réaliseront dans leur emploi pour servir au mieux tous les bénéficiaires.

CONCILIER LES ATTENTES DES BÉNÉFICIAIRES ET L'EMPLOI



Doro SY

FO Énergie et Mines œuvre avec le syndicat FO CCAS de la manière la plus constructive possible. En étroite relation, ils mettent en adéquation les attentes des bénéficiaires et l'emploi pour assurer le bon fonctionnement des organismes sociaux.

Le syndicat FO CCAS réaffirme, « l'organisme peut toujours être considéré comme un prestataire de services dans les domaines des vacances, de la

restauration méridienne, de la santé, des services culturels et assurantiels. Nous soutenons qu'il est de notre devoir de prendre en compte tous les besoins et de nous adapter. Il en va de notre survie ».

Dans le cadre de la redistribution collective de notre 1 %, il apparaît donc essentiel, pour FO, de pérenniser les services existants et d'en créer de nouveaux. Les tickets restaurants, les aides au transport, les chèques vacances, les Restaurants Inter-Entreprises avec la CCAS pour maître d'œuvre sont autant de services, complémentaires au dispositif général, souhaités par des agents et leur famille. FO Énergie et Mines s'attache à porter ces améliorations tout en préservant la qualité et les savoir-faire en interne. ♦

LE MORAL DES AGENTS CCAS EST-IL AU BEAU FIXE ?

Les organismes sociaux sont à l'aune de bouleversements de taille. La renégociation voulue par les pouvoirs publics sur le statut des personnels mis à disposition, la gouvernance et le financement des activités sociales et culturelles de la branche des IEG sont d'ores et déjà à l'ordre du jour et augurent des changements susceptibles de mettre en péril l'avenir des agents.

De même, les salariés des organismes sociaux sont désorientés par des réformes de structures, encore mal acceptées, par des conditions de travail souvent pénibles et un dialogue social qui n'a rien à envier à celui pratiqué dans de nombreuses entreprises. Il en résulte une souffrance au travail qui a représenté en 2011 un nombre conséquent d'arrêts de travail et même des droits de retrait.

Pour le syndicat FO Énergie et Mines, la « gestion ouvrière » des organismes sociaux doit être exemplaire dans le domaine social et dans la prise en compte des revendications des organisations syndicales et des salariés.

Pour Doro SY, Jean-François DETCŒUF, Bertrand ZELLER et Alexandra PEZET, l'équipe syndicale de la CCAS au complet, il est urgent de réunir toutes les conditions d'un travail serein pour les agents CCAS, dans l'intérêt de tous.



L'AIDE AUX FRAIS D'ÉTUDES

Depuis la rentrée 2011 – 2012, les enfants des électriciens et gaziers, poursuivant des études, bénéficient de l'Aide aux Frais d'Études (AFE). Cette aide découle de l'accord signé par FO Énergie et Mines le 07 mars 2011, et se substitue à l'Indemnité Compensatrice de Frais d'Études (ICFE).

L'AFE est une aide financière des entreprises qui permet de participer aux frais engagés par les études de votre enfant, pour une durée maximale de 5 ans et jusqu'à ses 25 ans.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- Tous les salariés des IEG (y compris en invalidité), statutaires ou non, en France métropolitaine, dans les départements et régions d'outre-mer et les collectivités d'outre-mer, après un an de présence dans l'entreprise.
- Les bénéficiaires d'une pension d'orphelin.
- Les orphelins de père ou de mère de plus de 21 ans et ne bénéficiant plus d'une pension d'orphelin.
- Une seule aide peut être versée par enfant, et dans le cas où les deux parents seraient bénéficiaires, seul l'un des deux percevra l'AFE.

Les enfants ouvrants droit à l'AFE sont les enfants poursuivant des études et remplissant les deux critères cumulatifs suivants :

- Être à la charge du bénéficiaire.
- Avoir un lien de filiation avec le bénéficiaire ou être présent au foyer et à la charge de celui-ci (avec ou sans lien de filiation). Il peut s'agir notamment des enfants pour lesquels le bénéficiaire est tenu de verser une pension

alimentaire ou dont il partage la garde. Le lien de filiation vise les enfants légitimes, naturels ou adoptifs (adoption plénière) du bénéficiaire.

L'AFE est versée au maximum jusqu'à la fin de l'année des études qui suit la date anniversaire des 25 ans de votre enfant.

À QUEL MONTANT PUIS-JE PRÉTENDRE ?

Le montant de l'AFE est fixé à 90 € par mois et est revalorisé au 1er janvier de chaque année. L'aide vous est versée mensuellement à terme échu. Le début et la fin du versement correspondant aux dates de début et de fin du cursus scolaire de votre enfant (y compris les périodes de stages et de congés intégrés au cursus).

En complément, une aide forfaitaire d'un montant de 1000 € peut vous être versée pour chaque enfant ouvrant droit à l'AFE qui justifie de l'attribution d'une bourse d'État mais également provenant des Collectivités Publiques (Régions, Conseils Généraux).

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Si vous êtes actif, contactez le service RH de votre employeur afin d'obtenir le formulaire de demande d'Aide aux Frais d'Études.

Si vous êtes retraité, le formulaire de demande d'AFE est à votre disposition sur le site de la CNIEG : www.cnieg.fr.



LE CESU PETITE ENFANCE

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les salariés en activité de service, en congés statutaires :

- Assurant la charge effective ou la garde alternée d'un enfant de 3 mois à 3 ans : l'aide est étendue aux enfants de 3 à 7 ans atteints d'une incapacité de 50 % et plus.
- Appartenant à une entreprise ayant signé une convention de mise en place du CESU petite enfance préfinancé.

QUAND PUIS-JE EN BÉNÉFICIER ET JUSQU'À QUAND ?

Ouverture : le premier jour civil du mois qui suit le troisième mois de l'enfant.

Clôture : le dernier jour du troisième (ou septième) anniversaire de l'enfant.

QUEL TYPE DE GARDE / ACCOMPAGNEMENT COUVRE LE CESU ?

- A domicile, par un intervenant que vous employez directement pour de la garde à temps plein, occasionnelle, de la garde partagée ou du baby-sitting.
- Hors du domicile, par un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e), une crèche, une halte-garderie, un jardin d'enfants, une garderie périscolaire ou un centre de loisirs.
- L'accompagnement des enfants dans leurs déplacements en dehors de leur domicile.

QUEL EST LE MONTANT DE VOS DROITS ?

- Le CESU petite enfance est cofinancé par votre employeur, le Comité de Coordination des CMCAS (1 % des activités sociales) et vous, salarié bénéficiaire. La part financée par votre employeur et le Comité de Coordination des CMCAS peut atteindre jusqu'à 1830€ par salarié et par an. Le

montant total annuel du CESU petite enfance est de 2000€ pour un enfant et peut atteindre 2555€ si vous avez plusieurs enfants éligibles au dispositif. Votre participation peut atteindre 568€ pour un enfant, et 725.62€ si vous avez plusieurs enfants éligibles au dispositif.

- Il est calculé en fonction du nombre de mois dans l'année pendant lesquels le salarié remplit les conditions pour l'obtenir.
- La participation du 1 % n'intervenant qu'une seule fois en cas de couple d'agents IEG.

BON À SAVOIR :

- Le traitement des demandes est mensuel, a posteriori. Une commande effectuée en début de mois est donc traitée le mois suivant.
- Vous trouverez, dans l'espace e-Ticket CESU, une attestation bénéficiaire pré-remplie précisant le montant financé par l'entreprise et le Comité de Coordination des CMCAS.
- En cas de garde alternée d'un enfant dont les deux parents sont salariés des entreprises participant à ce dispositif, le montant de l'aide CESU petite enfance pourra être réparti entre eux à parts égales.

LES POSITIONS FO ÉNERGIE ET MINES

FO revendique la pérennisation du CESU petite enfance et son application dans toutes les entreprises de la Branche. Nous défendons ainsi une égalité de traitement des salariés.

La petite enfance ne s'arrête pas à 3 ans, FO revendiquera que cette modalité soit prolongée jusqu'aux 6 ans et plus de l'enfant. Certaines entreprises le font déjà, comme la Compagnie Nationale du Rhône.

N'hésitez pas à contacter le service client du Ticket CESU au numéro vert : 0 805 160 070 (appel gratuit depuis un poste fixe) du lundi au vendredi, de 8h30 à 20h, ou via : www.cesu-petite-enfance.fr.

NON À LA MENSUALISATION DES PENSIONS

Le 29 juin dernier, FO Énergie et Mines a envoyé un courrier au Cabinet du Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, afin de réaffirmer son opposition à la mensualisation des pensions du régime spécial des IEG.

En réponse à ce courrier, FO Énergie et Mines a été reçue au Cabinet du Ministre des Affaires Sociales, le 27 juillet 2012.



FO a profité de cette occasion, pour rappeler son hostilité et celle de la majorité des pensionnés, à ce qui constitue pour eux un indéniable recul.

Alors que la difficulté rencontrée n'est, en fait, qu'un problème de trésorerie et de besoin en fonds de roulement, la mensualisation des pensions constitue un pas de plus vers l'alignement sur le régime spécial. Le risque à craindre est un versement des pensions à terme échu, au lieu d'un terme à échoir.

RAPPEL DES FAITS

Jusqu'en 2004, les pensions des IEG étaient prélevées sur le compte d'exploitation des entreprises. En dépit du rejet du relevé de conclusion sur les retraites par plus de 60 % du personnel, la loi du 09 août 2004 a été promulguée. La tutelle a ensuite publié un décret créant la CNIEG au 1er janvier 2005. Contrairement à ce qui est véhiculé par certaines officines du type « Sauvegarde des Retraites » à des fins polémiques, notre régime spécial de retraite demeure intégralement autofinancé par le secteur des IEG, sans aucun apport de la collectivité nationale, ou des autres régimes de retraite.

Depuis, les régressions sont constantes :

- Augmentation des cotisations sociales.
- Suppression du complément exceptionnel de retraite.
- Déconnexion des pensions par rapport au Salaire National de Base.
- ...

S'y ajoutent plusieurs modifications affectant les pensionnés dans leur vie quotidienne : impossibilité d'accès dans les unités empêchant ceux-ci de se rendre à leurs SLV (Sections Locales de Vie), perte du lien avec les entreprises.

C'est dans ce contexte qu'interviennent les velléités patronales de mensualisation des pensions.

Les pensionnés, dans leur grande majorité, s'opposent à la mensualisation de leurs pensions, signifiant pour eux un nouveau recul.

Pour FO Énergie et Mines, la défense du régime spécial de retraite des électriciens et gaziers sera toujours parmi nos préoccupations.

Alors que le Ministère n'a, à ce jour, pas pris de décision, toutes les options sont à l'étude.

FO Énergie et Mines reste donc mobilisée plus que jamais sur ce sujet. ♦

SOIT BELLE MAIS PAS

« Soyez vous-mêmes ! » Cet impératif retentit couramment au creux de notre oreille, surtout quand on est une femme. L'affirmation de soi, voie de l'émancipation, serait presque devenue une nécessité. En ce cas, il n'est plus question d'apparence, libre à nous d'être comme bon nous semble, sans craindre les regards sentencieux. Vraiment ?



Mona CHOLLET

Sans détour, Mona CHOLLET, chef d'édition au Monde Diplomatique et essayiste, commente le diktat de l'apparence. Être femme, c'est être jeune, belle mais pas trop et, si possible, blanche (*Beauté Fatale, les nouveaux Visages d'une Aliénation féminine*, « Comment peut-on ne pas être blanche ? Derrière les odes à la diversité »). Être femme, c'est avoir le

physique de ses compétences, de ses ambitions. Pour Mona Chollet, la conformité est une forme de domestication. Au demeurant, cette conviction fait une critique implicite des excès du management... Dans une société de l'image où un seul type de femme tend à s'imposer, comment s'affirmer hors des apparences ?

TROP

L ET F : QUELLE ASCENSION SOCIALE ?

M.C. : « L'influence de la première impression est telle que notre corps peut presque être assimilé à une carte de visite ! » Le distinguo entre plastique, habillement et manière d'être s'efface peu à peu, si bien que nous sommes rendus à une littéralité de l'apparence. De ce fait, nous vivons dans un monde dans lequel il est difficile de se distinguer, de sortir du lot et donc tirer son épingle du jeu.

Après la conquête de leurs droits, les femmes sont aujourd'hui rattrapées par les bretelles. En entreprise, quoi qu'elles fassent, elles sont jugées soit trop disgracieuses, soit trop belles pour être crédibles ou pour ne pas être soupçonnées d'avoir été promues pour de mauvaises raisons. Dans tous les cas, les remarques sexistes au travail demeurent, le jugement sur les apparences se fait argument et peut fort bien freiner leur carrière et leur ascension.

Là revient la question difficile de la confiance en soi. La vision de celles qui prônent un féminisme mêlé d'une féminité sur laquelle elles ne s'interrogent jamais me paraît presque angélique. Car la féminité, telle que l'entend la norme sociale, peut se définir comme le souci de savoir si la femme est conforme à ce qu'on attend d'elle. Ce qui la condamne à une insécurité permanente : « Est-ce que je mérite mon poste ? N'est-ce pas moi qui ai un problème ? » sont autant de réflexions relatives à la difficile affirmation de soi ».

TRÈS CRITIQUE FACE AUX EFFETS DU MANAGEMENT...

M.C. : « La généralisation du management dans les années 80 est allée de pair avec la négation des antagonismes. Les salariés ont dû refouler une large part de leur personnalité au nom de la conformité. Ce à quoi s'ajoute une ambiance de surveillance, des autres et de soi-même.



Dans les entreprises, bien trop souvent, le caractère représente un danger et le management une certaine forme de domestication. La société récompense davantage les femmes et les hommes « conformes ».

De plus, le management met au travail toutes les dimensions de l'individu. Il implique une mise en scène de soi. Une entreprise non managée, pour moi, est plus saine. Les salariés mettent ainsi à disposition les compétences nécessaires, dans le temps qui convient, mais ils restent maîtres du reste. Je préfère une organisation où nous sommes libres d'exercer notre esprit critique, à tout moment, à une organisation managée, avec une allégeance à l'entreprise telle que le rapport de loyauté est exigé ». ♦

LE NOUVEAU GARANT DES MARCHÉS FINANCIERS



Le MES (Mécanisme Européen de Stabilité), entré en action en juillet 2012, est destiné au soutien de la stabilité des membres qui ont ou risquent d'avoir de graves problèmes financiers en leur prêtant des fonds difficiles à obtenir sur les marchés financiers.

La France, à ce titre, devra verser 142,7 milliards d'€ en 5 ans par tranche de 20 % /an. Cette somme, elle devra l'emprunter sur les marchés financiers.

Une question se pose... Comment le MES remboursera sa dette si les pays contributeurs (possiblement débiteurs) sont en difficulté et si les taux grimpent ?

FO Énergie et Mines confirme sa ferme opposition au MES, les conséquences de l'actuelle politique de l'Union Européenne risquant de faire sombrer les pays de notre continent les uns après les autres dans la ruine... Dans cette logique, Force Ouvrière confirme sa détermination à combattre toute politique d'austérité, socialement, économiquement et démocratiquement suicidaire.

LE TSCG VERS L'INFLATION ET LA PERTE DE SOUVERAINETÉ

Le Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance dans la zone euro a été acté lors du sommet européen et fera son entrée le 01/01/13. La condition pour son application est la ratification des 12 États membres de la zone euro. A ce jour, seuls 3 pays l'ont signé : la Grèce, le Portugal et la Slovaquie.

L'objectif premier est la mise en place de la « Règle d'or » contraignant à un équilibre budgétaire rigoureux et limitant le déficit structurel à 0,5 % du PIB. Les sanctions financières se monteront à 0,1 % du PIB, soit 2 milliards pour la France.

Ce traité peut entraîner tous les pays dans la récession et prive les parlements nationaux de leur prérogative budgétaire contraignant tout vote, de quelque nature que ce soit.

FO, juge indispensable de remettre en cause les traités qui depuis une vingtaine d'années ont ancré l'Europe dans le libéralisme économique, au mépris du progrès et des droits sociaux.

EXPERTISE DU RACHAT DE CENTRALES À CHARBON D'E.ON



SPARKLING a formulé une requête au ministère de l'Énergie et au Ministère du Redressement Productif. Le Groupe veut en effet investir 400 millions d'euros pour moderniser deux centrales de la SNET, évitant ainsi leur fermeture programmée et sauvegardant les 365 emplois existants.

Dans son offre de rachat pour un euro symbolique faite ce mois-ci à E.ON, SPARKLING propose au géant allemand d'injecter quelques 150 millions d'euros dans le projet, c'est à dire l'argent qu'E.ON devrait payer pour financer le plan social et le démantèlement des usines.

Les 250 millions supplémentaires seraient eux apportés par le groupe d'ingénierie américain WAMAR, EDF étant associé au projet en tant que conseil technique. E.ON France considère que ces centrales à charbon, issues de la SNET, sont condamnées à cause du durcissement prévu d'ici 2015 de la législation environnementale européenne.

FO Énergie et Mines dénonce l'obstination d'E.ON quant aux fermetures prématurées et injustifiées et réaffirme ses positions fondamentales de maintien des activités actuelles de production d'électricité par la SNET.

L'ESPOIR POUR LE PHOTOVOLTAÏQUE



Le gouvernement va soutenir la construction de 105 projets qui susciteront 1 milliard d'euros d'investissement dans les deux ans à venir. Ceux-ci alimenteront en électricité les besoins annuels de 150000 foyers.

Les promoteurs principalement basés dans le Sud doivent s'engager sur un tarif de vente avec EDF. L'État semble avoir obtenu des tarifs faibles à moins de 20 centimes le kWh.

Mais pour éviter l'utilisation de panneaux à bas prix en provenance d'Asie, le ministère a favorisé les offres françaises les plus innovantes. Bonne nouvelle pour les entreprises françaises du secteur.

La filière attend toutefois une clarification des aides lors du débat national sur la transition énergétique. FO espère maintenant que ce projet aura une véritable assise industrielle.

FO SOUTIEN UNE DES ASPIRATIONS DU PEUPLE ESPAGNOL

Manipulation des mineurs espagnols (2012)



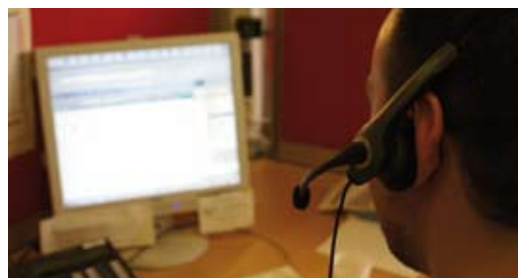
L'Espagne est promise à une récession jusqu'en 2014, des milliers de grévistes ont placé des barrages routiers et occupé une mine de charbon du nord du pays. Les mineurs espagnols contestent la fermeture

des mines en raison des coupes budgétaires nationales pour rembourser les dettes des banques...

La mise en application de nouvelles mesures économiques, d'un montant de 65 milliards d'euros en deux ans, pèsera encore une fois sur les seuls ménages des classes moyennes. Elles prévoient une baisse de 7 % des rémunérations des fonctionnaires, une augmentation de la TVA à 21 % pour les services et une réduction de l'indemnité chômage dès 6 mois d'inactivité. Notons qu'aucune mesure n'a été prise concernant les grandes fortunes.

FO Énergie et Mines appelle le gouvernement espagnol à créer les conditions favorables à la poursuite de l'activité charbonnière en Espagne. FO continue de soutenir l'aspiration légitime et inébranlable des espagnols à une politique sensée, juste et démocratique.

VERS L'AGONIE DES FILIÈRES MÉTIERS CLIENTÈLE-COMMERCIALE



Des milliers d'agents des filières clientèle et Commerciale sont aujourd'hui en souffrance.

La fin de l'accord concernant la reconnaissance des services actifs et insalubres n'a pas arrangé les choses. Les nouvelles pénibilités liées notamment au stress au travail, aux déplacements ou travail sur écran-clavier-téléphone constituent une vraie urgence sociale.

Le 26 juin dernier, une réunion de la branche des IEG a donné une nouvelle fois l'opportunité à FO Énergie et Mines de rappeler aux employeurs l'attente des agents concernés.

Notre organisation syndicale a demandé l'abrogation du décret découlant de cet accord de même que la réouverture d'une négociation, visant à garantir le maintien du service actif.

Au vu de la proposition réductrice faite aux agents, FO sollicite la mise en place d'un « Grenelle Clientèle – commercial » afin d'aborder l'ensemble des leviers. Pour FO, l'objectif est que les agents des filières Clientèle et Commerciale aient « Un bon salaire – Un bon travail ».



DANS LA VIE, TOUT PEUT BASCULER...

→ Avec le contrat **IdCP** bénéficiez
des meilleures garanties

pour
vous

pour
votre
conjoint

IdCP
PRÉVOYANCE COMPLÉMENTAIRE

Document non contractuel - Conception : Boréal / Crédit photo : Gettyimages



LA SOLIDARITÉ,
C'EST NOTRE PROTECTION

Pour obtenir des informations

N° Vert 0 800 00 50 45

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

www.ccas.fr (rubrique : espace Activ')



Caisse Centrale d'Activités
Sociales du Personnel des Industries
Electrique et Gazière

www.ccas.fr

PREVERE

PREVERE - RCS PARIS 453 353 716 - Code APE 6622Z - N°ORIAS 07 004 210, sous le contrôle de l'ACP (Autorité de Contrôle Prudentiel - 61 rue de Taitbout, 75436 PARIS CEDEX 09)

Contrat souscrit auprès du GAN Eurocourtage Vie Compagnie Française d'Assurances Vie Mixte - SA au capital de 51 695 460 € (entièrement versé) - RCS PARIS 340 427 525
Code APE 660A - Siège Social : 8-10 rue d'Astorg, 75383 PARIS CEDEX 08, Tél. : 01 70 96 60 00 - Entreprise régie par le Code des Assurances

